

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE DE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LES VOIES DE MESNIL-ROC'H

TITRE D'OCCUPATION VALANT PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de MESNIL-ROC'H (Ille-et-Vilaine),

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Vu, l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Considérant que, pour des raisons de sécurité et en regard des travaux de déploiement de la fibre optique, réalisés par l'entreprise PORTLANE de Wambrechies, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, sur le domaine public communal de Mesnil-Roc'h.

A R R E T E

Article 1er :

Du 10/09/2023 à 9 heures, au 31/12/2023, à 17 heures en raison travaux de déploiement de la fibre optique, réalisés par l'entreprise PORTLANE, des mesures de sécurité pourront être mises en place à savoir,

- Rétrécissement de l'espace de circulation piéton sur trottoir
- Stationnement interdit au droit du chantier
- Protection pour les piétons circulant près du chantier.
- Alternat par feux tricolores
- Vitesse limitée à 30 km/h

Ces mesures seront mises en place par l'entreprise PORTLANE. Une attention particulière à la circulation des personnes à mobilité réduite sera prise.

Lieu d'intervention :

- Toute la commune - 35720 Mesnil Roch

Article 2 :

A l'issue des travaux réalisés dans les règles de l'art, l'occupant a l'obligation de restituer l'ouvrage dans un état conforme à la réglementation en vigueur. Un PV de fin de travaux au format numérique devra être transmis au service voirie de la commune de Mesnil Roc'h.

La présente autorisation ne dispense pas le pétitionnaire de vérifier auprès du guichet unique la présence de canalisations et d'adresser aux gestionnaires de réseaux concernés une déclaration de projet de travaux (D.T.).

Article 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté,

Qui sera transmis à :

- Monsieur le Sous – Préfet de Saint Malo
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Combourg,

Et notifié à :

- L'entreprise PORTLANE (M.PASCOA)



FAIT A MESNIL-ROC'H,

Le 05/09/2023

Le Maire, **Christelle BROSELLIER.**